

SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 1^{er} OCTOBRE 2018

Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 1^{er} octobre 2018, à 17 h 30. La séance est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents: Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RECOMMANDATION CP-18-193

Terminal Maritime Sorel-Tracy Projet d'implantation d'entrepôt

Considérant que l'étude du projet d'implantation d'entrepôt de la compagnie Terminal Maritime Sorel-Tracy sera analysée par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le vendredi 12 octobre 2018;

Considérant qu'il serait important de recevoir de ladite compagnie, et ce, le plus rapidement possible, la proposition d'intégration d'éléments architecturaux de la façade du bâtiment projeté afin de pouvoir l'étudier convenablement à la rencontre du CCU;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

DE demander à Terminal Maritime Sorel-Tracy de déposer, et ce, le plus rapidement possible, sa proposition pour intégrer des éléments architecturaux de la façade du bâtiment projeté.

ARÉNA

Le Secrétaire-trésorier fait état des activités de l'aréna ainsi que des diverses correspondances.

PARCS ET LOISIRS

RECOMMANDATION CP-18-194

Concours de décoration de Noël 2018

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

DE poursuivre le concours de décoration de Noël 2018 selon les mêmes critères établis les années précédentes, soit par la remise de trois (3) bons d'achat de Canadian Tire au montant de 100 \$, qui seront alloués dans chaque quartier électoral lors d'un tirage au sort et de publiciser le tout dans le prochain bulletin municipal.

RECOMMANDATION CP-18-195

Gibelotte annuelle 1^{er} novembre 2018

Considérant que les recommandations CP-17-255 et CP-18-026 mentionnaient, entre autres, de vendre les breuvages, de maintenir la gratuité du repas et d'imprimer des billets (125) pour assister à la tenue de la gibelotte;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE les recommandations CP-17-255 et CP-18-026 soient maintenues et appliquées telles quelles.

RECOMMANDATION CP-18-196

**École Martel
Mur d'escalade**

Considérant que les membres du Conseil municipal conviennent d'affecter des réserves à même le surplus accumulé pour couvrir des dépenses ultérieures et des engagements;

Considérant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel s'est engagée à contribuer financièrement à l'installation d'un mur d'escalade à l'école Martel;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

D'enregistrer une réserve, à même le surplus accumulé, d'une somme de 20 000,00 \$ pour la construction d'un mur d'escalade à l'école Martel.

REPRÉSENTATION

RECOMMANDATION CP-18-197

Représentation

En réponse à l'invitation formulée ci-après, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

- Club des Neiges Sorel-Tracy
Invitation souper Gala 50^e Anniversaire: **aucun représentant**

SUBVENTION, COTISATION, PUBLICITÉ

RECOMMANDATION CP-18-198

Subvention, Cotisation, Publicité

En réponse aux demandes formulées ci-après, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

- Club Lions Saint-Joseph-de-Sorel - Tournoi Pee-Wee
Demande d'aide bannières: **500,00 \$**
- École Martel - Activités des élèves: **500,00 \$**
- Garderie École Martel - Activités: **300,00 \$**
- Club des Neiges de Sorel-Tracy
Demande de commandite: **refusée**
- TUAC - Demande de commandite pour la Marche
« Illumine la nuit 2018: **refusée**

AUTRES OBJETS

RECOMMANDATION CP-18-199

**Regroupement d'achats
Service d'analyses bactériologiques eau potable
pour 2019-2020-2021 et deux années optionnelles**

Considérant que les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et du *Code municipal* permettent la création de regroupements d'achats entre les municipalités et les organismes sans but lucratif comme les régies intermunicipales de traitement de l'eau;

Considérant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel participe depuis plusieurs années à un regroupement d'achats avec des municipalités et organismes pour les services d'analyses bactériologiques pour l'eau potable;

Considérant que c'est la Ville de Sorel-Tracy qui procédera, pour et au nom des participants, à un appel d'offres;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel confie à la Ville de Sorel-Tracy le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités et organismes intéressés, à un appel d'offres regroupé et à l'adjudication des contrats concernant les services d'analyses bactériologiques en fonction des besoins indiqués au mandat pour l'année commençant le 1^{er} janvier 2019, 2020 et 2021 ainsi que deux années optionnelles.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel s'engage à respecter les clauses de soumissions s'appliquant au regroupement d'achats.

RECOMMANDATION CP-18-200

Stationnement d'une partie de la rue Vézina pour la saison hivernale

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel reconduise, pour la saison hivernale 2018-2019, le permis de stationnement de M. Jacques Veillette et de Mme Lise Abbott, du 56, rue Vézina, pour l'utilisation d'une partie de la rue Vézina situé dans le cul de sac adjacent à leur propriété, à titre de stationnement hivernal.

RECOMMANDATION CP-18-201

Inspecteurs aux fins de la Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière **Nomination**

Considérant que la Loi constituant la Société Québécoise du Cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière permet aux municipalités d'identifier, pour l'application du chapitre IV de la loi, sauf à l'égard des milieux de travail et des organismes publics, des personnes ou des catégories de personnes pour remplir les fonctions d'inspecteur;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser les agents de la paix de la Sûreté du Québec à délivrer, pour et au nom de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, des constats d'infraction à toute personne qui contrevient aux dispositions du chapitre IV de la Loi constituant la Société Québécoise du Cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière, sauf à l'égard des milieux de travail et des organismes publics;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE le Conseil municipal nomme les agents de la paix de la Sûreté du Québec afin de remplir les fonctions d'inspecteur et d'exercer les pouvoirs prévus à la Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière pour veiller à l'application du chapitre IV de ladite loi, sauf à l'égard des milieux de travail et des organismes publics.

QUE les agents de la paix de la Sûreté du Québec soient autorisés à émettre des constats d'infraction à toute personne qui contrevient aux dispositions du chapitre IV de la Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière, sauf à l'égard des milieux de travail et des organismes publics.

RECOMMANDATION CP-18-202

La Guignolée 2018

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel autorise la Guignolée 2018 à procéder à une cueillette de denrées non périssables et de dons en argent sur le territoire de la Ville, le dimanche 2 décembre 2018, entre 11h00 et 13h00 et autorise également l'installation de pancartes publicitaires.

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier porte à l'attention des membres la correspondance reçue et expédiée depuis la dernière séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RECOMMANDATION CP-18-203

Levée de la séance

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la séance soit levée.

Maire

Secrétaire-trésorier